

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
Salon du Cheval d'El Jadida 2022



AVANT-PROGRAMME
COUPE DES CHAMPIONS DES CHEVAUX ARABE-BARBES
vendredi 21 octobre 2022

La coupe des champions des chevaux Arabes-Barbes « Modèle, Allures et Maniabilité » est organisée par l'Association du Salon du Cheval (ASC) et la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC).

A – INFORMATIONS GENERALES

Lieu : Salon du Cheval d'El Jadida
Carrière « B » Parc d'Exposition Mohammed VI, El Jadida - Royaume du Maroc

Date : **vendredi 21 octobre 2022 à partir de 10h**

B – OFFICIELS

- **Président** : Charif Moulay Abdellah ALAOUI
- **Direction du concours** : Dr. EL Habib MARZAK, Commissaire du Salon
: Mr. Omar SKALLI, Directeur Général de la SOREC
- **Coordination du concours** : Dr. Hamid BENZAOU Secrétaire Général ASC
: Dr. Mohammed EL KOHEN, Secrétaire Général Adjoint ASC
: M. Omar BENZAOU, Directeur des Haras Nationaux - SOREC
- **Responsable Logistique & Evènementiel** : Mme. Nada ABOULAASRI
- **Responsable Communication & Concours** : Mme. Mouna MOHATTANE
- **Jury** : 4 juges, dont 2 OMCB
- **Comité disciplinaire** : 2 juges nationaux Liste A
- **Secrétariat** : Secrétariat du Salon du Cheval

C – CONDITIONS DE PARTICIPATION

C1. Classes :

Sont qualifiés à cette coupe les **5 premiers chevaux du Championnat National du cheval Arabe-Barbe, édition 2022**, dans les neuf (9) classes suivantes :

- **Classe 1 : Poulinières suitées de 4 à 8 ans,**
- **Classe 2 : Poulinières suitées de 9 ans et plus,**
- **Classe 3 : Poulinières non suitées de 4 à 8 ans,**
- **Classe 4 : Pouliches de 3 ans,**
- **Classe 5 : Pouliches de 2 ans,**
- **Classe 6 : Mâles de 4 à 7 ans,**
- **Classe 7 : Mâles de 8 ans et plus,**
- **Classe 8 : Mâles de 3 ans,**
- **Classe 9 : Mâles de 2 ans.**

C2. Jugement et système de notation des classes qualificatives :

Le jugement est individuel. L'organisateur du concours assurera une rotation adéquate des juges.

Une note sur 20 est attribuée pour chacun des **6 (six)** critères suivants : Type, tête-encolure, corps et ligne du dessus, membres antérieurs, membres postérieurs, allures et maniabilité.

La note des allures et maniabilité sera pondérée par le coefficient 2.

Les demi-points sont admis.

En cas d'ex-æquo dans les classes, c'est la note du type (avec 2 décimales après la virgule) qui sera prise en compte, puis la note du modèle qui est la somme de la note obtenue sur la tête-encolure et la note du corps-ligne du dessus (avec 2 décimales après la virgule). Si, le cas d'axe-quo persiste, un juge, choisi par vote, désigne le cheval de sa préférence.

C3. Finales :

4 épreuves finales sont organisées :

- Senior Femelles : les 2 premières des classes 1, 2 et 3 (6 chevaux),
- Junior Femelles : Les 2 premières des classes 4 et 5 (4 chevaux),
- Senior Mâles : les 2 premiers des classes 6 et 7 (4 chevaux),
- Junior Mâles : les 2 premiers des classes 8 et 9 (4 chevaux).

Le jugement est individuel, les juges choisissent, de manière comparative, dans chaque épreuve finale leur Gold, Silver et Bronze parmi les chevaux participant.

Durant les épreuves, les chevaux rentrent un à un dans la carrière au trot et se mettent, ensuite en ligne, à la disposition du jury.

C4. Best in show :

Deux trophées sont ensuite attribués comme suit :

- **Trophée Best in show femelle** : Les juges votent, individuellement, pour la meilleure des deux Gold issues des 2 épreuves finales femelles, Senior et Junior.
- **Trophée Best in show mâle** : Les juges votent, individuellement, pour le meilleur des deux Gold issus des 2 épreuves finales mâles, Senior et Junior.

C5. Dotations :

Les chevaux gagnants reçoivent les dotations comme suit :

Classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 ^{er}	20 000	16 000	16 000	16 000	15 000	20 000	16 000	16 000	15 000
2 ^{ème}	15 000	13 000	13 000	13 000	12 000	15 000	13 000	13 000	12 000
3 ^{ème}	13 000	10 000	10 000	10 000	10 000	13 000	10 000	10 000	10 000

C6. Indemnités :

Les chevaux non primés recevront des indemnités de participation comme suit :

Lieu du concours de qualification	Indemnité
Meknès	4 000,00
El Jadida	2 000,00
Bouznika	3 000,00
Agadir	6 000,00
Fès	4 000,00
Khemisset	4 000,00
Beni Mellal	4 000,00
Marrakech	4 000,00
Khenifra	4 000,00
Safi	3 000,00
Ifrane	5 500,00
Missour	5 500,00
Guercif	5 500,00
Jerada	6 000,00
Oujda	6 000,00

C7. Conflit d'intérêt

Afin d'éviter les cas de conflit d'intérêt il est demandé :

- aux juges désignés pour cette compétition de s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.
- aux propriétaires des chevaux concurrents de faire état dans le formulaire d'inscription des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.

- aux organisateurs de refuser toute inscription au sujet de laquelle un conflit réel ou présumé concernant l'un des juges nommés a été mentionné, sauf si un juge de réserve est disponible.

Il y a conflit d'intérêt, réel ou présumé, lorsque l'un des chevaux jugés :

- a été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,
- appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge dans une affaire traitant des chevaux barbe,
- a été loué par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille,
- a été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,
- fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

En cas de doute, la commission disciplinaire décide de la suite à donner.

Sur la piste, toute communication entre juges et propriétaires ou mandataires des chevaux a lieu par l'intermédiaire du commissaire de terrain.

C8. Comité Disciplinaire

Le comité disciplinaire peut refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème sanitaire avéré.

Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance peut entraîner l'élimination d'un cheval, quel que soit son classement.

C9. Présentateurs

Les présentateurs doivent être âgés de plus de 18 ans, habillés d'une tenue correcte, sans aucune marque ou signe distinctif.

C10. Visite vétérinaire

Tous les chevaux sont soumis à une visite vétérinaire à leur entrée au Salon à partir du **jeudi 20 Octobre 2022 de 10 heures à 19 heures**. Les chevaux sont accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaires.

C11. Dossards

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue du contrôle vétérinaire et du contrôle du Comité Disciplinaire le **vendredi 21 octobre 2022 à partir de 9H00**.

C12. Bien être

Les conditions de bien être des chevaux stipulées dans le règlement des concours d'élevage doivent être scrupuleusement respectées.

C13. Responsabilité

L'ASC et la SOREC ne sont pas tenues responsables des dommages ou blessures survenant aux chevaux présentés. Elles ne sont pas, non plus, tenues responsables des pertes ou dommages portés à tout autre article de tout genre.

Le propriétaire est le seul responsable de toute perte, dommage ou blessure causés par lui, par ses chevaux ou par ses employés à toute autre personne, chevaux ou biens matériels.

D – CONDITIONS SPECIFIQUES

D1. Arrivées et départs des chevaux

Les chevaux arrivent le **jeudi 20 octobre 2022** avant **19h00** et repartent au plus tard le **dimanche 23 octobre 2022** à **10h00**.

D2. Alimentation

L'alimentation des chevaux est à la charge du propriétaire. Toutefois, le foin, la paille, les copeaux de bois, ainsi que l'orge, l'avoine et l'aliment complet seront en vente sur le site.

D3. Ecuries

Des boxes paillés sont mis à la disposition des participants à l'arrivée des chevaux.

Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré. Il est recommandé à chaque personne habilitée d'accéder à la zone des écuries d'être munie d'un badge d'accès.

D4. Soins vétérinaires, maréchalerie

Les soins vétérinaires d'urgence sur le site du Salon seront pris en charge par l'Association du Salon du Cheval. Les services de maréchalerie sont à la charge exclusive des participants.

Contacts

Association du Salon du Cheval
Association reconnue d'utilité publique en 2010 par le décret n° 2.10.505
Commissariat : 40, rue Jacaranda, Hay Ryad, Rabat – Maroc
Tel : 212 537 56 66 56 - fax : 212 537 56 68 56
E-mail : contact@salonducheval.ma - site web : www.salonducheval.ma